

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mai 2008**

CP 08/05-34

**REPLISSAGE ET DESTOCKAGE D'UNE ANCIENNE CARRIERE  
LES FALQUETTES - MONTALZAT  
DEVOLUTION DE MARCHÉ**

---

Au titre de sa politique d'intervention en matière de gestion et de confortement de la ressource en eau, le Conseil Général, a lancé une consultation pour équiper le plan d'eau des Falquettes d'une station de pompage à des fins de soutien des étiages de la Lère, dispositif s'inscrivant dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages de la Lère.

Pour rappel, ce plan d'eau situé sur la commune de Montalzat et pour lequel le Conseil Général s'est porté acquéreur en décembre dernier, est une ancienne carrière de 40 mètres de profondeur permettant de disposer d'une réserve en eau de 800 000 m<sup>3</sup>.

Le remplissage hivernal de la retenue est assuré par les apports du ruisseau du Douvre attenant au lac.

Le déstockage du plan d'eau devrait permettre de satisfaire, y compris en année sèche, l'ensemble des besoins agricoles actuels situés en aval de la retenue, de maintenir un débit de salubrité de la rivière satisfaisant au droit de la station d'épuration de Caussade et de garantir le respect du débit réglementaire d'objectif d'étiage de la Lère de 100 l/s à l'aval du bassin.

**I - Le marché de travaux**

**Les caractéristiques principales** du marché sont les suivantes :

- Procédure - Appel d'offres ouvert,
- Consistance - Marché de travaux d'installation d'une unité de pompage et des ouvrages annexes relatifs au bon fonctionnement du dispositif (seuil de prise d'eau et chenal de réalimentation pour le remplissage hivernal de la retenue, station de mesure des débits, système de contrôle commande pour la régulation des déstockages...),
- Dévolution - Le marché comporte une tranche unique et un seul lot,

- Options - Le marché comporte trois options, la première portant sur le dispositif d'accès et de retrait du matériel à niveau bas de la retenue, la seconde sur la pose de dissipateurs d'énergie hydraulique et la stabilisation du fond du chenal de remplissage hivernal du plan d'eau et, la troisième, sur la stabilisation du déversement de ce même chenal vers le plan d'eau.

- Prix - Etablissement sur la base d'une décomposition du prix global et forfaitaire,

- Durée - 6 mois dont un mois de préparation de chantier et l'obligation d'assurer un déstockage à compter du 15 juillet 2008.

Conformément au Code des Marchés Publics, les **critères** définis et pondérés dans le dossier de consultation permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 30 %

- Prix : 70 %

## **II - Entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres**

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 avril 2008 a procédé à l'ouverture des 2 offres ayant été transmises à l'issue de la période de mise en concurrence, à savoir celles constituées par les groupements d'entreprises :

- DIMAPI / SEARDI POMPAGE / HYDROMOBIL,

- MISPOUILLE HYDRAULIQUE / EUROVIA.

L'analyse des offres a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 mai 2008.

A l'issue de cette présentation, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché au groupement d'entreprises MISPOUILLE HYDRAULIQUE / EUROVIA pour un montant de **424 728.50 €HT** dont :

- 421 198.50 €HT pour les travaux correspondants à la solution de base,

- 3 530 €HT pour les travaux concernant la seconde option prévue au marché.

### Motivation du choix

- Le groupement MISPOUILLE HYDRAULIQUE / EUROVIA propose, dans son offre, d'exécuter les travaux correspondants à la solution de base (hors option) pour un montant de 421 198.50 €HT et, est à ce titre, l'offre économiquement la plus avantageuse (l'offre du groupement DIMAPI / SEARDI POMPAGE / HYDROMOBIL étant de 435 225 €HT),

- L'offre de MISPOUILLE HYDRAULIQUE / EUROVIA, d'un point de vue technique, répond en tout point au cahier des charges (note attribuée de 27 sur 30) et demeure supérieure à celle du groupement DIMAPI / SEARDI POMPAGE / HYDROMOBIL (note attribuée de 21,25/30),

- Malgré les délais très courts de mise en œuvre du marché, le groupement MISPOUILLE HYDRAULIQUE / EUROVIA s'engage à ce que le déstockage des Falquettes puisse être effectif à compter du 15 juillet 2008 sans générer de surcoût à son offre, ce qui n'est pas le cas pour le groupement DIMAPI / SEARDI POMPAGE / HYDROMOBIL (surcoût à prévoir de 56 580 €HT).

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 5 mai 2008,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :
  - le marché de travaux avec le groupement d'entreprises Mispouillé Hydraulique/Eurovia pour l'équipement du plan d'eau des Falquettes d'une unité de pompage et de ses aménagements annexes pour un montant de travaux de 421 198.50 €HT correspondant à la solution de base et de 3 530 €HT permettant de retenir la seconde option (pose de dissipateurs d'énergie hydraulique et stabilisation du fond du chenal de remplissage hivernal du plan d'eau) prévue au marché,
  - toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance ;
- Précise que la durée du marché est de 6 mois dont un mois de préparation de chantier et l'obligation d'assurer un déstockage à compter du 15 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,